

# Un tribunal belge ouvre la voie à un procès sur l'assassinat de Patrice Lumumba

RTBF 18 mars 2026 Étienne Davignon fixé sur son sort, il est renvoyé en correctionnelle pour l'assassinat de Lumumba. L'ancien diplomate et ex-vice-président de la Commission européenne Étienne Davignon, 93 ans, va être jugé devant le tribunal correctionnel de Bruxelles pour son rôle présumé dans l'enlèvement et le transfert de Patrice Lumumba, qui ont conduit à l'assassinat du premier Premier ministre du Congo indépendant le 17 janvier 1961. Dernier survivant parmi les 11 Belges visés par la plainte pour crimes de guerre déposée en 2011 par les enfants de Lumumba, Davignon est renvoyé en correctionnelle à l'issue d'une instruction ouverte il y a plus de dix ans. Le parquet fédéral lui reproche notamment la détention et le transfert illicites d'un prisonnier de guerre, la privation de son droit à un procès impartial et des traitements humiliants et dégradants, sans toutefois retenir l'intention de tuer. Malgré les arguments de la défense sur la prescription et le délai raisonnable, les parties civiles – enfants et petits-enfants de Lumumba, rejoints par d'autres proches – estiment qu'il n'est pas trop tard pour juger une "funeste entreprise criminelle" et déclament un débat public sur ce crime colonial. Pour elles, ce procès est une étape nécessaire pour obtenir des réponses, reconnaître les responsabilités belges et contribuer au travail de mémoire et de décolonisation, en Belgique comme en Afrique. Les avocats d'Étienne Davignon n'ont, pour leur part, pas fait de commentaire à la sortie de la salle d'audience. Étienne Davignon était absent mardi au palais de Justice de Bruxelles pour le prononcé de la chambre du conseil. Il était également absent en juin et en janvier, soit les deux autres audiences à huis clos tenues devant la chambre du conseil de Bruxelles. Le futur procès pénal d'Étienne Davignon "servira à tout le monde", a déclaré mardi Blandine Lumumba lors d'une conférence de presse organisée à Bruxelles par les descendants de Patrice Lumumba. "Quels que soient la classe sociale, la race ou le genre, ce procès sera important pour tout le monde. Chacun pourra y lire et y apprendre quelque chose." Par Olivier Arendt RTBF 18 mars 2026 Étienne Davignon jugé pour l'assassinat de Patrice Lumumba : la fin de l'impunité pour les crimes coloniaux ? 65 ans après l'assassinat du ministre congolais, il y aura bien un procès pénal. Étienne Davignon est le seul des dix Belges visés par la plainte de la famille de Patrice Lumumba à être encore en vie. Le procès qui s'ouvre, historique, devrait enfin établir la réalité de la responsabilité pénale et politique de l'État belge dans ces crimes coloniaux. Un procès qui s'inscrit dans un débat plus large de conciliation entre la Belgique, le Congo, et leur histoire, selon le professeur de sciences politiques à l'Université Bob Kabamba et le journaliste de la RTBF spécialiste de l'Afrique centrale, Benoit Feyt. Ils ont été invités dans Le Monde en direct sur RTBF La Première. Quant à Étienne Davignon soit jugé devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, c'est "un grand soulagement pour la famille", témoigne Christophe Marchant, avocat des descendants de Patrice Lumumba. "On va pouvoir avoir un débat judiciaire pour essayer de faire toute la lumière sur cet assassinat politique qui marque la fin de la colonisation par la Belgique, mais aussi le début de l'impossibilité pour la Belgique de reconnaître les crimes coloniaux qu'elle a commis à l'époque. Pour moi, c'est assez historique et révolutionnaire". Le 17 janvier 1961, le Premier ministre du Congo et deux compagnons sont assassinés dans une jungle du Katanga, riche région congolaise sécessionniste, soutenue alors par la Belgique. Leurs corps sont découverts et dissous dans l'acide pour disparaître à jamais. Le diplomate et homme d'affaires Étienne Davignon, 93 ans, sera jugé pour crimes de guerre, pour son rôle présumé dans l'enlèvement et le transfert illicite de Patrice Lumumba, qui ont conduit à sa mort. L'ex-vice-président de la Commission européenne peut encore faire appel. La Belgique en avance sur ses voisins dans la remise en cause de l'impunité des crimes coloniaux ? C'est donc un procès pour l'Histoire, et mettre "65 ans d'impunité", explique le journaliste Benoit Feyt. "Au lendemain de l'assassinat de Patrice Lumumba, la Belgique créa une espèce de fable, en disant que c'était juste un règlement de compte entre Congolais. L'État belge a trahi son implication". Cette démarche detablir la vérité historique "est assez constante depuis plusieurs années en Belgique", salue Bob Kabamba. "Elle a promis de revoir la lecture de son passé, et de se remettre en question. Ce procès n'est que la continuation de toute une série d'actions qui ont déjà été menées". L'affaire a en effet démarré il y a plus de 25 ans, s'appuyant sur les conclusions d'une enquête du Parlement belge. En 2022, le Premier ministre Alexander De Croo avait restitué à la République démocratique du Congo une dent de Lumumba retrouvée par la justice. Lors de la cérémonie, il avait présenté ses excuses pour la "responsabilité morale" de l'ex-État belge de l'époque. "La Belgique est pionnière, et je ne doute pas que d'autres pays anciens colonisateurs vont essayer d'aller dans le sens du modèle belge, pour essayer de se dégager de ce passé lourd qu'on a parfois du mal à pouvoir assumer", a dit le professeur de sciences politiques à l'Université. Les enjeux mémoriels, une source de crispation que le procès d'Étienne Davignon pourrait apaiser. Car les enjeux mémoriels, dans les pays anciens colonisateurs, sont maniés avec embarras et culpabilité. Selon Benoit Feyt, "c'est une erreur d'interpréter. Personne ne demande à des individus de se repentir pour un crime qu'ils n'ont pas commis. Ce que nous souhaitons en Belgique, c'est avoir une identité assez précise de notre histoire, et de quoi sommes-nous réellement les héritiers. Une fois qu'on sait de ce dont on a hérité, on peut décider de prendre cet héritage ou de ne pas s'en sentir lié". Pour Bob Kabamba, le travail de mémoire "ce n'est pas tourner la page, mais l'assumer. Ça fait partie de l'existence de ce qu'on a rayé pendant des années, et maintenant cet assassinat fait partie de son histoire. Ce n'est pas le sentiment de culpabilité et de repentance permanent, mais de pouvoir assumer ce qui a été fait, en tant qu'État belge, regarder en face ce qui s'est passé, et pouvoir grandir". La mémoire de la colonisation et de l'assassinat de Patrice Lumumba parasitent toujours les relations entre Belges et Congolais, tant dans la population qu'entre les États. "Le procès permettra peut-être d'arriver à une lecture commune, puisque globalement la lecture congolaise de cette période n'est pas que la lecture belge. La reconnaissance de crimes commis, ce sont autant de ponts pour se rencontrer et regarder ensemble en face cette réalité", estime Bob Kabamba. Par Julien Beauvois